

## Extension du parking du Marché - Prolongation des fouilles archéologiques - Avenant à la convention

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le lancement des travaux d'extension et de réhabilitation du parking du Marché (ex-Remparts Dérasés) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 28 juin 1999.

Le planning et le bilan de l'opération intègrent les sujétions archéologiques dont les modalités techniques et financières ont été formalisées dans le cadre d'une convention tripartite passée entre la DRAC, l'AFAN et la Ville de Besançon le 28 mai 2001.

Le délai des fouilles archéologiques fixé à 111 jours (4 mois 3 semaines) expire le 30.10.2001 et le coût entièrement à la charge de la Ville s'élève à 4 490 308,14 F TTC (environ 684 543 €).

En complément, ladite convention prévoit une tranche optionnelle de prolongation de délai de 12 jours pour un coût supplémentaire de 434 463,33 F TTC (environ 66 234 €).

Aujourd'hui le chantier qui se poursuit est déjà entré dans la phase optionnelle dont le délai expire au 15.11.2001.

Mais devant la richesse et le caractère exceptionnel des vestiges et des niveaux archéologiques mis à jour au cours de la progression du chantier, l'Etat demande une prolongation des fouilles jusqu'au 5 janvier 2002, ce qui nécessite de passer un avenant à la convention.

Le coût de cette prolongation est estimé à 2,4 MF HT que l'Etat s'engage à financer dans le cadre d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1,9 MF. De plus il s'engage à prendre en compte le coût résiduel des 0,5 MF restant à la charge de la Ville, dans le cadre d'autres opérations d'aménagements urbains ou de soutien aux entreprises susceptibles de faire appel à un concours de l'Etat en 2002.

La Ville demande que l'Etat prenne également en compte les surcoûts induits dans le déroulement du chantier, notamment au niveau des terrassements et des indemnités à verser aux entreprises pour neutralisation du chantier pendant la durée de la prolongation des fouilles archéologiques.

D'autre part, si des désordres sur la stabilité des parois et terrassements apparaissaient, la Ville n'en serait pas responsable, l'Etat en assurera les responsabilités pénales et financières.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention pour permettre la prolongation des fouilles archéologiques prenant en compte toutes les sujétions nouvelles,

- solliciter l'Etat pour l'obtention de subventions exceptionnelles liées à la découverte importante des vestiges couvrant l'ensemble des conséquences financières générées par cet avenant,

- inscrire au budget de l'exercice courant par décisions modificatives, dès réception de la notification, les sommes nécessaires à l'exécution complète du chantier de fouilles archéologiques et au paiement des incidences financières induites sur l'opération en recettes au chapitre 90.822.74718. 98007.30300 et les réaffecter en dépenses au chapitre 90.822.2315. 98007.30300.

**«M. LE MAIRE :** Vous n'avez pas eu le rapport dans les délais mais c'est normal parce que nous avons mis la dernière main à ce dossier cet après-midi.

Juste un mot pour retracer l'opération. Vous savez que dans le cadre de l'opération Marché/Beaux-Arts, une convention avait été passée entre autres avec l'AFAN qui est l'association d'archéologie, pour que les fouilles soient effectuées jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. L'AFAN a ensuite demandé une prolongation jusqu'au 15 novembre. Il se trouve et tout le monde s'en réjouit, que nous avons un patrimoine très très riche à Besançon. Comme je le dis, dès qu'on creuse à 1 m on trouve des vestiges de châteaux forts, à 2 m on tombe dans du gallo-romain et c'est très bien. Et nous sommes très heureux de tout cela, ça fait partie de la richesse de notre ville, la richesse du patrimoine c'est la richesse de Besançon. Mais, car il y a un mais, les premières découvertes ont été faites le 15 août, ça fait quand même 3 mois. Je me suis rendu avec M. le Préfet de Région sur place le 14 septembre. On m'a montré effectivement des ossements coincés entre une pellicule de bois fossilisé, c'était très impressionnant, ainsi que les restes d'un mur qui est décrit par Jules César, donc tout à fait passionnant, les restes d'un mur gaulois, d'une enceinte gauloise et une nécropole. Nous ne sommes pas opposés, bien au contraire, à la conservation et à l'exploitation du patrimoine de Besançon, au contraire. Simplement, ce qui a valu mon coup... je ne sais pas comment on peut dire... de colère, mon courroux dont la presse locale a fait une bonne relation, c'est qu'effectivement entre le 15 août et aujourd'hui on aurait pu faire en sorte qu'il y ait plus que quatre archéologues qui fouillent ce site. Je ne mets pas en doute le caractère exceptionnel de ce site mais comme je l'ai dit et je le répète, à découverte exceptionnelle, moyens exceptionnels car il faut concilier deux choses : l'intérêt de l'archéologie, il n'est absolument pas question de ne pas prendre en compte l'intérêt archéologique de cette découverte mais on ne peut pas non plus considérer que l'on va pouvoir fouiller encore longtemps comme ça, car ce qui était demandé c'était deux, trois, voire quatre mois de fouilles supplémentaires sans aucune garantie. Je me suis rendu d'une façon un peu improvisée sur ce site et quand j'ai vu qu'il n'y avait que quatre archéologues qui fouillaient et qu'en plus on m'annonçait l'arrêt des fouilles entre Noël et Nouvel An, alors que l'ensemble de notre chantier était «planté» parce qu'il fallait attendre le résultat des fouilles, effectivement j'ai poussé je ne vais pas dire un coup de gueule, j'ai exprimé un courroux en disant : mettez des moyens supplémentaires. J'ai ajouté que si cela était demandé, on mettrait des projecteurs, on apporterait ce qu'il faut. Ce qui est quand même assez incroyable aussi, c'est qu'en France il y a une association qui a un monopole sur les fouilles, l'AFAN, dont le président national d'ailleurs est un Bisontin, Gérard AIMÉ, qui est un universitaire aujourd'hui en retraite et qui organise entre autres avec l'AFAN et la DRAC des fouilles sur l'ensemble du territoire national. Ce qu'il faut dire c'est qu'actuellement il y a un peu un conflit entre les archéologues dits amateurs et les gens de l'association française d'archéologie qui ne sont pas des amateurs puisqu'ils sont très bien formés. Entendons-nous bien, le fait d'être amateurs et donc bénévoles, ça ne veut pas dire qu'on n'est pas bon, ce sont des gens très performants. Et je me bagarre, non pas contre les archéologues locaux, je le dis bien, mais contre l'AFAN qui a un monopole et qui dit : ça coûtera tant, on ne discute pas les prix, et il nous faut tant de temps. Eh bien là je considère que ce n'est pas normal et je me suis encore entretenu hier avec la Ministre de la Culture Mme TASCA en lui demandant de mettre les moyens qu'on nous avait promis car l'AFAN utilise en plus l'arme «atomique», l'arme de dissuasion fatale : si vous n'êtes pas d'accord, on classe le site, ce qui veut dire qu'on gèle tout... Donc je crois que maintenant, suite à ce courroux du Maire, nous arrivons à quelque chose qui est acceptable, qui va permettre d'exploiter d'une façon scientifique ces fouilles archéologiques qui sont exceptionnelles. On va certainement beaucoup faire avancer la connaissance et je m'en réjouis et nous essaierons de mettre en valeur ces découvertes. Je ne suis pas du tout opposé d'ailleurs à ce qu'on les mette en valeur sur le site. Mais il faut désormais que l'on avance et que l'on mette des moyens pour que, comme on le propose dans cet avenant, le 5 janvier eh bien effectivement les entreprises puissent venir sur ce chantier. C'est très ennuyeux parce que nous avons un premier délai qui était le 1<sup>er</sup> novembre, qu'on a prolongé ensuite au 15 novembre mais l'entreprise qui fait les tirants vient d'Italie et elle a refusé des marchés pour venir faire ces tirants à Besançon. L'entreprise qui creuse a elle aussi refusé des marchés, ainsi que l'entreprise de maçonnerie. Désormais ces entreprises se retrouvent en difficulté et vont peut-être même, j'espère que non, nous demander un dédit parce que nous aurons reculé les dates du chantier et qu'il faut qu'elles donnent du travail à faire à leurs ouvriers. C'est pour cela que dans la convention qui vous est proposée, on a ajouté un certain nombre de choses.

En conclusion, je dois dire qu'au niveau local, tant M. le Préfet de Région que M. LAMBERT, que la DRAC, tout le monde ici a parfaitement compris nos demandes et j'ai été largement soutenu et par M. le Préfet et par M. CHATAURET. Pour les archéologues locaux, M. SCHWIEN et BREARD, je ne les ai pas vus, donc je ne peux pas dire. Mais ce n'est pas au niveau local qu'il y a des problèmes, c'est au niveau national où je le dis, il y a quand même un monopole qui n'est pas acceptable. Et il faut, parce qu'en fait c'est inciter à ne rien faire, qu'on puisse concilier l'intérêt économique et l'intérêt de ces fouilles. Donc dans la convention que je vous propose, le 5 janvier tout sera terminé, l'AFAN devra rendre le chantier à cette date. D'autre part j'ai fait rajouter que si des désordres sur la stabilité des parois et des terrassements apparaissaient, la Ville n'en serait pas responsable et que l'Etat devra les assurer et assurer aussi les responsabilités pénales et financières parce que lorsque l'on creuse, s'il y a des crues on peut déstabiliser l'ensemble de la muraille. Pour les dédits éventuels, on a aussi rajouté : la Ville demande que l'Etat prenne éventuellement en compte les surcoûts induits dans le déroulement du chantier, notamment au niveau des terrassements et des indemnités à verser aux entreprises pour neutralisation du chantier pendant la durée de la prolongation des fouilles archéologiques. Cela dit, on va négocier avec les entreprises, il y en a au moins deux qui sont des entreprises locales, donc on va négocier avec elles parce que même si on demande à l'Etat de payer, il faut d'abord qu'il puisse et puis l'Etat c'est aussi des finances publiques. On va essayer de trouver une autre solution. Donc je redis à nouveau tout le soutien que nous a apporté M. le Préfet de Région dans cette opération. Voilà ce que je vous demande d'approuver ce soir afin qu'on puisse continuer dans de bons délais ce chantier parce que c'est vrai que ce parking est lié, vous le savez très bien, à l'ouverture de l'opération Marché/Beaux-Arts.

**Mme Nicole WEINMAN :** Monsieur le Maire, j'ai eu l'occasion, comme sans doute beaucoup ici, d'entendre votre courroux sur une radio nationale. J'avoue que si par le passé j'ai déjà souvent défendu l'économie bisontine, on m'en a d'ailleurs quelquefois fait le reproche ici même, je ne suis pas vraiment en total accord avec vous. J'entends bien que les surcoûts induits et le retard sur le chantier sont préjudiciables, c'est évident. Mais une découverte de cette importance, devant la rareté du monument, et même la remise en cause de toutes les théories qui étaient connues avant, à travers ce qu'on a découvert à Besançon, justifie sans doute quand même qu'on prenne le temps de mettre à jour ces antiquités, même ces reliques.

Mon intervention va un petit peu plus loin. On sait déjà que dans certaines villes dont Lyon, dont Dijon, on a quelquefois exploité de telles découvertes pour en faire une attraction touristique, donc économiquement ça peut avoir aussi des retombées. Il faut faire bien sûr contre mauvaise fortune bon coeur mais je pense qu'il faudra aussi s'employer à vraiment utiliser cette découverte pour Besançon.

**M. LE MAIRE :** Ecoutez, je reprécise ce que j'ai dit parce que j'ai l'impression que vous n'avez pas été très attentive. Je pense qu'effectivement cette découverte est exceptionnelle et ce que j'ai demandé, ce n'est pas qu'on fouille ou pas, c'est qu'on mette les moyens parce qu'il me semble que si l'on met 10 ou 15 archéologues -et il y en a parmi nous ici d'ailleurs qui sont archéologues, il faut leur demander leur avis- on peut aller plus vite.

Quant à l'intérêt scientifique de ce site, il est certain mais il faudrait le mettre en valeur, faire en sorte que l'on fasse un détour par Besançon pour voir cela. Je proposerai au Conseil Municipal, si cela est possible, éventuellement un projet de mise en valeur qui va dans le sens de ce que vous souhaitez. Mais surtout retenez bien que le Maire demande qu'on aille plus vite mais pas qu'on ne le fasse pas.

**Mme Nicole WEINMAN :** Votre discours a évolué par rapport à cela.

**M. LE MAIRE :** Je vous demande de reprendre l'excellent quotidien local et vous verrez que j'ai dit exactement cela. Il n'a pas du tout évolué mon discours.

**M. Marcel POCHARD :** Juste un mot Monsieur le Maire, sur votre courroux parce que je me dis que vraiment vous auriez pu le tourner malgré tout un petit peu contre vous-même parce que ce fameux tyran que vous dénoncez qui est l'AFAN -effectivement c'est un vrai tyran- il faut bien savoir d'où il sort. C'est une agence qui a été créée par la loi l'année dernière.

**M. LE MAIRE :** Oui, je sais.

**M. Marcel POCHARD :** Et cette loi, en plus, l'a transformée en établissement public pour lui donner l'exclusivité, ça a été fait pour ça. Il y a un certain nombre de gens quand même au Parlement qui ont attiré l'attention...

**M. LE MAIRE :** Dont moi.

**M. Marcel POCHARD :** ...sur le fait que donner l'exclusivité à cet organisme, c'était vraiment tout à fait excessif parce que cet organisme veut avoir l'exclusivité sur toute la France de toutes les recherches archéologiques alors qu'à Besançon et en Franche-Comté on est certainement capable de trouver des organismes capables de faire le travail. Et je trouve que c'est vraiment là le type de mesure anti service public parce que ça fait la démonstration du fait que l'exclusivité mal utilisée débouche sur des contradictions extrêmement graves.

**M. LE MAIRE :** Je vais vous dire Monsieur POCHARD, je suis d'accord avec vous et je n'accepte pas ce reproche, parce que je suis de ceux, avec M. Gérard AIMÉ, qui se sont justement bagarrés pour éviter cela mais il faut reconnaître que je n'ai pas été suivi...

**M. Marcel POCHARD :** Il n'y a pas eu un vote au scrutin secret.

**M. LE MAIRE :** ...il n'y a pas eu un vote au scrutin secret mais Gérard AIMÉ que nous connaissons bien ici, m'avait justement très bien expliqué cela. J'ai même fait passer quelques amendements mais c'est vrai qu'on n'a pas été suivi parce qu'il y a une très grande -vous avez employé le terme tyran, moi je ne l'emploierai pas- il y a une très grande puissance de cet organisme au niveau national, c'est vrai. Nous avons essayé de faire évoluer la loi mais, même quelquefois lorsqu'on est dans la majorité, on n'arrive pas à aller jusqu'au bout. Je n'ai pas été majoritaire sur ce dossier.

**M. Marcel POCHARD :** Je vous annonce une bonne nouvelle ! C'est que la loi est mise en cause devant la Commission de Bruxelles, la Cour de Justice, mais je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle malgré tout.

**M. LE MAIRE :** C'est peut-être une bonne nouvelle effectivement. Ces remarques faites, vous êtes d'accord avec moi quand même ? On est souvent d'accord au fond, c'est ça qui est terrible, et avec Mme WEINMAN aussi, bien sûr.

**M. Marcel POCHARD :** Vous êtes souvent d'accord avec nous, c'est plutôt bizarre.

**M. LE MAIRE :** Ce qui m'intéresse surtout, c'est qu'on soit d'accord pour faire avancer la ville.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Je voulais juste dire que ce qui nous aura surpris tous avec les remparts, on peut s'y préparer dès maintenant avec l'îlot Pasteur. Il ne faudra pas dire l'année prochaine que c'est une surprise !

**M. LE MAIRE :** Madame COMTE-DELEUZE, même pour les remparts ce n'était pas une surprise parce qu'on avait prévu 4,6 MF. Et de toute façon, il y a une chose qui est certaine, c'est que, quel que soit l'endroit où l'on creuse à Besançon, on est garanti du résultat. Sous la ZAC La Mouillère, je crois que c'est un cimetière.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : Sur le document de la DRAC qui nous a été remis, figure la ZAC de la Mouillère.

**M. LE MAIRE** : Ce qu'il faut surtout prévoir, c'est ne plus faire de sous-sol.

**Mme Françoise BRANGET** : L'intérêt de tout cela c'est quand même la renommée mondiale de la Ville de Besançon, ce qui n'est quand même pas rien. Je ne veux pas prolonger, mais ça va faire cher de la place de parking, tout cela.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes d'accord sur cet avenant, sachant que ça n'a pas renchéri la place du parking. Et vous avez bien noté que l'Etat et le Préfet allaient nous aider».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.*